



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LUNDI 30 MARS 2026

Procès-verbal

L'an deux mil vingt-six, le trente mars à dix-neuf heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué le 24 mars 2026, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux de la Communauté de Communes du Genevois à Archamps (38 rue Georges de Mestral à Archamps – 74160), sous la Présidence de Monsieur Florent BENOIT, Président.

Secrétaires de séance : Madame Carole VINCENT et Monsieur Christophe BONNAMOUR

- **Sur la délibération n° c_20260330_adm_012**

Nombre de membres :

en exercice : 50

présents : 49

procuration : 1

votants : 50

PRESENTS : H. ANSELME, C. ARHUERO, A. AYEB, F. BENOIT, M. BIGAND, C. BILLARD DE SAINT LAUMER, M. BISLIMI, C. BONNAMOUR, S. BURETTE, O. CARRILLAT, S. CLAEYS, E. COLLOMB, N. CORVAÏA, C. COUTIN, E. DEAL, N. DUPERRET, A. DUPRAZ, C. DUTOIT, F. DUVAL, E. ESTANISLAO, Y. FOL, L. FOTI, M. GENOUD, G. GERDIL-MARGUERON, B. GONDOUIN, S. GRATTAROLY, F. GUILLET, D. LASSALLE, J. LAVOREL, V. LECAUCHOIS, S. LUCAS, A. MAGNIN, A. MARTINEZ REAL, C. MERLOT, M. MERMIN, S. MICHALOT, L. MIVELLE, G. NICOUD, J-L. PECORINI, B. PERREARD, C. PICCOT-CREZOLLET, F-E. PISSARD, A. RIESEN, E. ROSAY, I. ROSSAT-MIGNOD, C. SIFFERLIN, A. SORRENTI, C. VINCENT, D. ZAMOFING

REPRESENTE : H. SERVANT par C. VINCENT

- **Sur la délibération n° c_20260330_adm_013**

Nombre de membres :

en exercice : 50

présents : 37

procuration : 1

votants : 38

PRESENTS : H. ANSELME, C. ARHUERO, A. AYEB, F. BENOIT, M. BIGAND, C. BILLARD DE SAINT LAUMER, S. BURETTE, O. CARRILLAT, S. CLAEYS, E. COLLOMB, N. CORVAÏA, E. DEAL, N. DUPERRET, A. DUPRAZ, C. DUTOIT, Y. FOL, M. GENOUD, G. GERDIL-MARGUERON, B. GONDOUIN, F. GUILLET, D. LASSALLE, J. LAVOREL, V. LECAUCHOIS, A. MAGNIN, A. MARTINEZ REAL, C. MERLOT, M. MERMIN, S. MICHALOT, J-L. PECORINI, B. PERREARD, F-E. PISSARD, A. RIESEN, E. ROSAY, I. ROSSAT-MIGNOD, A. SORRENTI, C. VINCENT, D. ZAMOFING

REPRESENTE : H. SERVANT par C. VINCENT

ABSENTS : M. BISLIMI, C. BONNAMOUR, C. COUTIN, F. DUVAL, E. ESTANISLAO, L. FOTI, S. GRATTAROLY, S. LUCAS, L. MIVELLE, G. NICOUD, C. PICCOT-CREZOLLET, C. SIFFERLIN

- **Sur la délibération n° c_20260330_adm_014**

Nombre de membres :

en exercice : 50

présents : 48

procuration : 1

votants : 49

PRESENTS : H. ANSELME, C. ARHUERO, A. AYEB, F. BENOIT, M. BIGAND, C. BILLARD DE SAINT LAUMER, M. BISLIMI, C. BONNAMOUR, S. BURETTE, O. CARRILLAT, S. CLAEYS, E. COLLOMB, N. CORVAÏA, C. COUTIN, E. DEAL, N. DUPERRET, A. DUPRAZ, C. DUTOIT, F. DUVAL, E. ESTANISLAO, Y. FOL, L. FOTI, M. GENOUD, G. GERDIL-MARGUERON, B. GONDOUIN, S. GRATTAROLY, F. GUILLET, D. LASSALLE, J. LAVOREL, V. LECAUCHOIS, S. LUCAS, A. MAGNIN, A. MARTINEZ REAL, C. MERLOT, M. MERMIN, S. MICHALOT, L. MIVELLE, G. NICOUD, J-L. PECORINI, B. PERREARD, F-E. PISSARD, A. RIESEN, E. ROSAY, I. ROSSAT-MIGNOD, C. SIFFERLIN, A. SORRENTI, C. VINCENT, D. ZAMOFING

REPRESENTE : H. SERVANT par C. VINCENT

ABSENT : C. PICCOT-CREZOLLET

- **Sur la délibération n° c_20260330_adm_015**

- De l'élection de la 1^{ère} Vice-Présidente à celle de la 7^e Vice-Présidente :

Nombre de membres :

en exercice : 50

présents : 48

procuration : 1

votants : 49

- Lors de l'élection de la 7^e Vice-Présidente :

Nombre de membres :

en exercice : 50
présents : 47
procuration : 1
votants : 48

- De l'élection de la 8^e Vice-Présidente à celle du 19^e membre :

Nombre de membres :

en exercice : 50
présents : 48
procuration : 1
votants : 49

- Lors de l'élection du 19^e membre :

Nombre de membres :

en exercice : 50
présents : 45
procuration : 1
votants : 46

- Lors de l'élection du 20^e membre et celle du 21^e membre :

Nombre de membres :

en exercice : 50
présents : 44
procuration : 1
votants : 45

- A partir de l'élection du 22^e membre :

Nombre de membres :

en exercice : 50
présents : 43
procurations : 2
votants : 45

PRESENTS : H. ANSELME, C. ARHUERO, A. AYEB, F. BENOIT, M. BIGAND, C. BILLARD DE SAINT LAUMER, M. BISLIMI, C. BONNAMOUR, S. BURETTE, O. CARRILLAT, S. CLAEYS, E. COLLOMB, N. CORVAÏA, C. COUTIN, E. DEAL, N. DUPERRET, A. DUPRAZ, C. DUTOIT, F. DUVAL (sauf lors de l'élection de la 7^e Vice-Présidente), E. ESTANISLAO, Y. FOL, L. FOTI, M. GENOUD, G. GERDIL-MARGUERON (jusqu'à l'élection du 19^e membre), B. GONDOUIN, S. GRATTAROLY, F. GUILLET, D. LASSALLE, V. LECAUCHOIS (jusqu'à l'élection du 19^e membre), J. LAVOREL (jusqu'à l'élection du 22^e membre), S. LUCAS, A. MAGNIN, A. MARTINEZ REAL, C. MERLOT, M. MERMIN, S. MICHALOT, L. MIVELLE, G. NICOUD, J-L. PECORINI, B. PERREARD, F-E. PISSARD, A. RIESEN, E. ROSAY, I. ROSSAT-MIGNOD (jusqu'à l'élection du 20^e membre), C. SIFFERLIN (jusqu'à l'élection du 19^e membre), A. SORRENTI, C. VINCENT, D. ZAMOFING

REPRESENTES : H. SERVANT par C. VINCENT, J. LAVOREL par F. BENOIT (à partir de l'élection du 22^e membre)

ABSENTS : F. DUVAL (lors de l'élection de la 7^e Vice-Présidente), G. Gerdil-Margueron (à partir de l'élection du 19^e membre), V. LECAUCHOIS (à partir de l'élection du 19^e membre), C. PICCOT-CREZOLLET, I. ROSSAT-MIGNOD (à partir de l'élection du 20^e membre), C. SIFFERLIN (à partir de l'élection du 19^e membre)

- **Sur la délibération n° c_20260330_adm_016**

Nombre de membres :

en exercice : 50

présents : 43

procurations : 2

votants : 45

PRESENTS : H. ANSELME, C. ARHUERO, A. AYEB, F. BENOIT, M. BIGAND, C. BILLARD DE SAINT LAUMER, M. BISLIMI, C. BONNAMOUR, S. BURETTE, O. CARRILLAT, S. CLAEYS, E. COLLOMB, N. CORVAÏA, C. COUTIN, E. DEAL, N. DUPERRET, A. DUPRAZ, C. DUTOIT, F. DUVAL, E. ESTANISLAO, Y. FOL, L. FOTI, M. GENOUD, B. GONDOUIN, S. GRATTAROLY, F. GUILLET, D. LASSALLE, S. LUCAS, A. MAGNIN, A. MARTINEZ REAL, C. MERLOT, M. MERMIN, S. MICHALOT, L. MIVELLE, G. NICOD, J-L. PECORINI, B. PERREARD, F-E. PISSARD, A. RIESEN, E. ROSAY, A. SORRENTI, C. VINCENT, D. ZAMOFING

REPRESENTES : H. SERVANT par C. VINCENT, J. LAVOREL par F. BENOIT

ABSENTS : G. Gerdil-Margueron, V. LECAUCHOIS, C. PICCOT-CREZOLLET, I. ROSSAT-MIGNOD, C. SIFFERLIN

ORDRE DU JOUR

I. Constatation du quorum	5
II. Installation du Conseil communautaire	5
III. Désignation des secrétaires de séance	5
IV. Election du Président de la Communauté de Communes du Genevois	5
V. Fixation du nombre de Vice-Présidents de la Communauté de Communes du Genevois	8
VI. Fixation du nombre de membres du Bureau communautaire	10
VII. Election des membres du Bureau communautaire : Vice-Présidents et autres Conseillers communautaires	11
VIII. Lecture de la Charte de l'élu local	18
IX. Délégations de pouvoir du Conseil communautaire au Président et au Bureau communautaire	18
X. Création de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) de la Communauté de Communes du Genevois et conditions de dépôt des listes de candidatures	19
XI. Création de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) de la Communauté de Communes du Genevois	19

XII. Création de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes du Genevois	19
XIII. Compte-rendu des décisions du Président.....	19
XIV. Divers	20

La doyenne d'âge, Frédérique GUILLET, ouvre la séance.

I. Constatation du quorum

F. GUILLET constate que la condition du quorum est remplie en présence de 49 Conseillers communautaires et ouvre la séance à 19h06, conformément aux dispositions de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), applicables en vertu de l'article L5211-1 du même code.

II. Installation du Conseil communautaire

F. GUILLET annonce que le Conseil communautaire est installé.

III. Désignation des secrétaires de séance

C. VINCENT et C. BONNAMOUR sont désignés secrétaires de séance.

IV. Election du Président de la Communauté de Communes du Genevois

Le Conseil,

Vu l'exposé de Monsieur le Président de séance,

A la suite du renouvellement général des Conseils municipaux les 15 et 22 mars 2026, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Genevois nouvellement installé doit procéder à l'élection de son Président.

Par renvoi des articles L5211-1 et 2 du Code Général des Collectivités territoriales (CGCT) :

Les articles L2122-4 et 7 du CGCT disposent que le Président d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) est élu parmi les membres du Conseil Communautaire, au scrutin secret, uninominal, à la majorité absolue aux deux premiers tours et, si aucun candidat n'a obtenu de majorité absolue à l'issue de ces deux tours, il est procédé à un troisième tour de scrutin à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Les articles L2122-4, L2122-5-2 et L2122-10 du CGCT disposent que nul ne peut être élu Président s'il n'est âgé de dix-huit ans révolus, que les fonctions de Président sont incompatibles avec celles de militaire en position d'activité, et que le Président est élu pour la même durée que le Conseil communautaire.

L'article L2122-8 du CGCT dispose que le plus âgé des membres du Conseil communautaire préside la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Président de l'EPCI.

Il convient donc de procéder à l'élection du Président de la Communauté de Communes du Genevois, à laquelle ont été convoqués les Conseillers communautaires nouvellement élus, conformément aux dispositions des articles L2121-10 et 12 du CGCT.

Vu le code électoral, et notamment son article R119 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2121-10 et 12, L2122-4, L2122-5-2, L2122-7 et L2122-10, L5211-1 et 2 ;

Vu la délibération n° c_20250317_adm_020 du Conseil communautaire du 17 mars 2025 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Genevois ;

Vu l'installation du Conseil communautaire lors de la séance du 30 mars 2026 ;

Vu le procès-verbal d'élections annexé à la présente délibération ;

.....

F. BENOIT se déclare candidat à la Présidence de la Communauté de Communes du Genevois. Elu communautaire depuis 2014, Maire de la Commune de Vulbens depuis 2020 et Vice-Président de la Communauté de Communes délégué à l'économie et à la formation depuis cette date également, il est devenu Président de la Communauté de Communes en octobre 2024. Fort de sa connaissance d'un territoire riche et diversifié, comptant 17 Communes et plus de 50 000 habitants, F. BENOIT mène les affaires de manière dynamique et efficace, tout en privilégiant un travail collaboratif dont le seul objectif doit être l'efficacité du service public et le service rendu aux habitants. S'il apprécie la diversité des points de vue, il en aime d'autant plus la complémentarité : la composition du Conseil communautaire, avec des élus provenant d'origines diverses et issus des suffrages dans chacune des Communes, permettra cette diversité de dialogues. F. BENOIT a acquis au cours de la précédente mandature une certaine expérience des dossiers qu'il propose aujourd'hui de poursuivre avec dynamisme, afin de permettre à cette nouvelle assemblée de s'installer rapidement pour mener à bien les projets. Elément moteur du Pôle métropolitain du Genevois français et du Département de la Haute-Savoie, le Genevois français doit peser au sein d'un territoire transfrontalier. F. BENOIT se déclare donc candidat pour tous les élus communautaires, pour l'ensemble du territoire et pour tous ses habitants.

C. PICCOT-CREZOLLET se déclare également candidat à la Présidence de la Communauté de Communes du Genevois. Le scrutin des 15 et 22 mars 2026 a permis de désigner les 50 élus communautaires représentant les 17 Communes du territoire du Genevois français. La Communauté de Communes assure aujourd'hui de très nombreuses compétences, imbriquées dans celles des Communes, et mène de nombreux projets avec ces dernières. Une part importante du personnel intercommunal est d'ailleurs mutualisée avec la Ville-centre.

Le Conseil municipal de Saint-Julien-en-Genevois a été installé le vendredi 27 mars 2026, alors que la convocation du Conseil communautaire a été avancée d'une semaine. Une Communauté de Communes étant une forme de fédération de Communes, le choix de son exécutif est une étape importante de la vie démocratique locale, qui repose sur un partenariat et une collaboration entre les Communes. Il ne peut donc se construire en 3 jours. Alors que 40 % des Maires du territoire ont été renouvelés, le choix du Président sortant d'anticiper cette étape importante de la vie démocratique locale ne permet pas un débat approfondi des enjeux. Il est regrettable, tout autant que le refus du Président sortant et du Directeur Général des Services de produire le tableau des élus. C. PICCOT-CREZOLLET déplore cette tentative de passage en force qui risque de fragiliser la gouvernance de la Communauté de Communes, notant ce paradoxe au regard du procès d'intention fait à la Ville-centre de vouloir s'imposer à la tête de la Communauté de Communes, afin d'accaparer tout le pouvoir. Or, cette suspicion est à l'opposé des propositions de la Ville en matière de gouvernance. Le choix de la liste « Réveillons St-Julien !!! » est clair et prône une présence plus proactive de la Ville au sein de la Communauté de Communes, qui est donc légitime pour proposer une candidature à la Présidence au regard de son poids démographique. Saint-Julien-en-Genevois est au cœur du territoire du Genevois français et de ses dynamiques, accueillant de nombreux équipements structurants et mutualisant une soixantaine d'agents avec la Communauté de Communes. Cela permet notamment de réaliser des économies et de proposer des postes plus attractifs.

Cette mutualisation doit rester centrale dans la réflexion quant à une administration raisonnable des collectivités territoriales, efficace et refusant les doublons de personnel entre Communes et Intercommunalité.

La Ville-centre doit par ailleurs assumer une responsabilité puisque ses charges de centralité sont souvent disproportionnées par rapport aux charges des autres Communes, telles que celles concernant le sport. Si elle porte une grande partie des équipements et des clubs sportifs, 55 % des licenciés résident cependant en dehors de la Ville.

En outre, un Président issu de la Ville-centre est souvent mieux armé pour porter et faire entendre la voix du territoire. Saint-Julien-en-Genevois s'inscrivant dans la dynamique de renouvellement des exécutifs municipaux à l'œuvre sur le territoire, sa candidature constitue donc une opportunité de renouveler également la gouvernance intercommunale avec une vision plus moderne, plus ouverte et surtout moins verticale.

C. PICCOT-CREZOLLET propose en effet une gouvernance plus claire, partagée et efficace, afin de répondre à un triple objectif : renforcer la cohésion entre les 17 Communes, associer davantage les élus municipaux et rendre l'action communautaire plus lisible pour les habitants. Ce triple objectif repose sur 5 propositions : élaborer un pacte de gouvernance afin de clarifier le fonctionnement et sécuriser les relations entre les Communes et l'Intercommunalité, définir clairement le rôle des instances communautaires et des commissions thématiques, et encadrer la coopération intercommunale ; formaliser et renforcer la Conférence des Maires afin de promouvoir ces derniers en co-pilotes de l'Intercommunalité ; renforcer l'ouverture des commissions thématiques en y associant davantage les élus municipaux et en diffusant la culture intercommunale ; renforcer la participation citoyenne en étoffant le Conseil de développement du Genevois afin de conforter la légitimité démocratique et la participation citoyenne, aujourd'hui symbolique ; enfin doter la Communauté de Communes d'un véritable tableau de bord public intercommunal avec des indicateurs tels le logement, la mobilité, la transition énergétique, les finances, afin de rendre l'action communautaire lisible et mesurable pour les élus et les habitants. Ce tableau de bord annuel intégrerait un élément de budgétisation territoriale pour garantir une réelle équité entre les Communes et s'assurer d'aucun oubli de territoire.

C. PICCOT-CREZOLLET insiste sur la nécessaire consolidation politique de l'Intercommunalité, sans opposer les territoires entre eux ni installer la Ville-centre dans une position hégémonique mais, au contraire, pour préparer collégialement la transition inexorable de la Communauté de Communes vers une Communauté d'agglomération. Cela constituera certainement l'enjeu de cette nouvelle mandature. Le projet de territoire devra être actualisé pour prioriser l'action du Conseil communautaire renouvelé, et inclure 3 éléments : la coordination opérationnelle en matière de santé, une opération programmée d'amélioration de l'habitat et un projet culturel de territoire qui permettrait d'obtenir des financements notamment de l'Etat. Un équipement culturel pourrait ainsi être construit place du Marché à Saint-Julien-en-Genevois. La Communauté de Communes doit par ailleurs faire le choix de poursuivre ou non la compétence sport, dont le développement des clubs labellisés est aujourd'hui à l'arrêt alors que les associations sportives réclament un engagement sportif plus important.

Enfin, si C. PICCOT-CREZOLLET assure de son attachement au principe de libre administration des Communes, il considère néanmoins que la Communauté de Communes devra réfléchir au déploiement de certains projets, tels que la renaturation de l'Aire et l'Ecoparc, très coûteux et auquel il conviendrait de lui privilégier le développement des Zones d'Activités Economiques (ZAE) existantes.

Haut-Savoyard de naissance et dont la famille l'est depuis plusieurs siècles, déjà engagé dans la politique locale de Saint-Julien-en-Genevois au cours de la précédente mandature, directeur de campagne de la liste conduite par Laurent MIVELLE dont il est désormais le Premier Adjoint, vétérinaire équin au sein d'un cabinet transfrontalier et administrateur d'un centre hospitalier animalier, C. PICCOT-CREZOLLET propose sa candidature à la Présidence de la Communauté de Communes du Genevois. A l'issue du vote et quelque soit le résultat, il demandera une suspension de séance pour résorber immédiatement les éventuelles divergences et coordonner ensemble l'élection des Vice-Présidences.

.....

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

Article 1 : élit Monsieur Florent BENOIT, Président de la Communauté de Communes du Genevois, au scrutin secret, uninominal, à la majorité absolue au premier tour.

Article 2 : installe immédiatement le Président nouvellement élu.

Article 3 : autorise Monsieur le Président nouvellement élu, ou son représentant, à accomplir toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOPTE -

Monsieur Florent BENOIT est élu Président de la Communauté de Communes du Genevois avec 36 voix. Il est immédiatement installé.

Applaudissements.

Le procès-verbal d'élections est annexé au présent procès-verbal de séance.

F. BENOIT remercie le Conseil communautaire de sa confiance. Si celle-ci l'honore profondément, elle l'oblige surtout. Depuis presque 30 ans, la Communauté de Communes du Genevois rassemble 17 Communes dont la force n'est pas l'uniformité mais la capacité à faire bloc malgré leurs différences. 17 Communes mais 1 seul et même territoire : le Genevois français, territoire exigeant qui doit être fort et uni pour faire face aux enjeux et défis actuels.

F. BENOIT a à cœur d'exercer depuis plus d'1 an la présidence de la Communauté de Communes avec équité, pragmatisme et détermination. Il poursuivra naturellement son engagement sur cette voie au cours de cette mandature. Il souligne la nouvelle aventure qui commence pour certains élus communautaires, et remercie les élus sortants pour leur travail et leur engagement au bénéfice du territoire, de même que les agents intercommunaux sous la direction de Laurent CLAUDEL pour leur professionnalisme, leur loyauté et leur sens du service public.

F. BENOIT a toujours œuvré pour rassembler, croyant profondément à la force du collectif. Désormais révolu, le temps de la campagne électorale laisse la place au temps de l'action. Qu'ils soient élus d'une majorité ou d'une minorité municipale, tous les élus communautaires sont maintenant en responsabilité, constituant une seule et même assemblée au service du Genevois français et de ses habitants. Si les débats sur les bancs d'un hémicycle sont normaux et si les désaccords sont sains, la ligne directrice doit toutefois rester la même : décider, assumer et avancer. Les habitants du territoire attendent en effet des résultats. Aussi les élus devront travailler avec exigence, respect et ambition.

Applaudissements.

F. BENOIT rappelle, en réponse aux accusations formulées par Cyrille PICCOT-CREZOLLET, que la communication des coordonnées des élus relève du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et souligne que la Métropole de Lyon a installé le 29 mars 2026 son Conseil métropolitain, donc dans des délais également cours, afin de ne pas retarder le début de ses travaux et la mise en œuvre de ses actions.

F. BENOIT invite les Maires à se réunir en salle La Thuile avant de poursuivre l'ordre du jour de la séance.

Suspension de la séance à 19h54.

Reprise de la séance à 20h49, en l'absence des élus suivants qui, informés de la reprise par le Directeur Général des Services, proposent de poursuivre la séance en leur absence : M. BISLIMI, C. BONNAMOUR, C. COUTIN, F. DUVAL, E. ESTANISLAO, L. FOTI, S. GRATTAROLY, S. LUCAS, L. MIVELLE, G. NICOU, C. PICCOT-CREZOLLET et C. SIFFERLIN.

V. Fixation du nombre de Vice-Présidents de la Communauté de Communes du Genevois

Le Conseil,

Vu l'exposé de Monsieur le Président,

A la suite du renouvellement général des Conseils municipaux les 15 et 22 mars 2026, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Genevois nouvellement installé doit procéder, après l'élection du Président, à celle des Vice-Présidents parmi les membres du Conseil communautaire, conformément aux dispositions de l'article L2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et par renvoi de l'article L5211-2 du même code.

L'article L5211-10 du CGCT dispose que le Bureau communautaire est composé :

- Du Président, membre de droit.
- D'un ou plusieurs Vice-Présidents.
- Et, éventuellement, d'un ou plusieurs autres membres.

L'article précité dispose que :

- Le Conseil communautaire doit déterminer le nombre de Vice-Présidents qui ne peut être supérieur à 20 % (arrondi à l'entier supérieur) de son effectif total – soit 50 membres pour la Communauté de Communes du Genevois – ni qu'il puisse excéder 15 Vice-Présidents. Dans cette hypothèse, le nombre maximum de Vice-Présidents de la Communauté de Communes s'élèverait à 10.
- Le Conseil communautaire peut toutefois, à la majorité qualifiée des deux tiers des suffrages exprimés, fixer un nombre de Vice-Présidents qui ne peut être supérieur à 30 % de son effectif total – soit 50 membres pour la Communauté de Communes du Genevois – ni qu'il puisse excéder 15 Vice-Présidents. Dans cette hypothèse, le nombre maximum de Vice-Présidents de la Communauté de Communes s'élèverait à 15.

Il convient donc de fixer le nombre de Vice-Présidents de la Communauté de Communes du Genevois selon les dispositions précitées, préalablement à leur élection.

*Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2122-10, L5211-2 et 10 ;
Vu l'arrêté préfectoral n° PREF DRCL BCLB-2025-0051 du 29 septembre 2025 constatant le nombre et la répartition des sièges au sein du Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Genevois, à l'occasion du renouvellement général des Conseils municipaux de mars 2026 ;
Vu la délibération n° c_20250317_adm_020 du Conseil communautaire du 17 mars 2025 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Genevois ;
Vu la délibération n° c_20260330_adm_012 du Conseil communautaire du 30 mars 2026 portant élection du Président de la Communauté de Communes du Genevois ;
Vu l'installation du Conseil communautaire lors de la séance du 30 mars 2026 ;*

Après en avoir délibéré :

Article 1 : fixe à 12 le nombre de Vice-Présidents de la Communauté de Communes du Genevois, à la majorité qualifiée des deux tiers des suffrages exprimés.

Article 2 : autorise le Président ou son représentant à accomplir toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOPTE A L'UNANIMITE -

VOTE : POUR : 38
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Retour dans la salle à 20h52 des élus suivants : M. BISLIMI, C. BONNAMOUR, C. COUTIN, F. DUVAL, E. ESTANISLAO, L. FOTI, S. GRATTAROLY, S. LUCAS, L. MIVELLE, G. NICOU, C. PICCOT-CREZOLLET et C. SIFFERLIN.

Sortie définitive de la salle à 20h55 de C. PICCOT-CREZOLLET.

VI. Fixation du nombre de membres du Bureau communautaire

Le Conseil,

Vu l'exposé de Monsieur le Président,

A la suite du renouvellement général des Conseils municipaux les 15 et 22 mars 2026, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Genevois nouvellement installé doit déterminer la composition du Bureau communautaire.

L'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que le Bureau communautaire est composé :

- Du Président, membre de droit.
- D'un ou plusieurs Vice-Présidents.
- Et, éventuellement, d'un ou plusieurs autres membres.

La loi ne prévoit pas de limitation du nombre de Conseillers membres du Bureau communautaire, en sus des Vice-Présidents dont le nombre sera préalablement fixé au cours de la même séance du Conseil communautaire.

Il convient donc de fixer le nombre de membres du Bureau communautaire, préalablement à leur élection.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5211-10 ;

Vu la délibération n° c_20250317_adm_020 du Conseil communautaire du 17 mars 2025 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Genevois ;

Vu la délibération n° c_20260330_adm_012 du Conseil communautaire du 30 mars 2026 portant élection du Président de la Communauté de Communes du Genevois ;

Vu la délibération n° c_20260330_adm_013 du Conseil communautaire du 30 mars 2026 portant fixation du nombre de Vice-Présidents de la Communauté de Communes du Genevois ;

Vu l'installation du Conseil communautaire lors de la séance du 30 mars 2026 ;

Après en avoir délibéré :

Article 1 : fixe à 12 le nombre de Conseillers communautaires membres du Bureau communautaire, autres que le Président et les Vice-Présidents.

Article 2 : fixe à 25 le nombre total de membres du Bureau communautaire, répartis comme suit :

- Le Président, membre de droit.
- Les 12 Vice-Présidents.
- 12 Conseillers communautaires.

Article 3 : autorise le Président ou son représentant à accomplir toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOPTE A L'UNANIMITE -

VOTE : POUR : 49
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

VII. Election des membres du Bureau communautaire : Vice-Présidents et autres Conseillers communautaires

Le Conseil,

Vu l'exposé de Monsieur le Président,

A la suite du renouvellement général des Conseils municipaux les 15 et 22 mars 2026, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Genevois nouvellement installé doit procéder, après l'élection du Président, à celle des Vice-Présidents parmi les membres du Conseil communautaire, conformément aux dispositions de l'article L2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et par renvoi de l'article L5211-2 du même code, et constituer le Bureau communautaire.

L'article L5211-10 du CGCT dispose que le Bureau communautaire est composé :

- Du Président, membre de droit.
- D'un ou plusieurs Vice-Présidents.
- Et, éventuellement, d'un ou plusieurs autres membres.

Par renvoi de l'article L5211-2 du CGCT :

Les articles L2122-4 et 7 du CGCT disposent que les membres du Bureau communautaire sont élus parmi les membres du Conseil Communautaire, au scrutin secret, uninominal, à la majorité absolue aux deux premiers tours et, si aucun candidat n'a obtenu de majorité absolue à l'issue de ces deux tours, il est procédé à un troisième tour de scrutin à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Les membres du Bureau communautaire sont élus pour la même durée que le Conseil communautaire.

L'article L2122-5-2 du CGCT dispose que les fonctions de Vice-Président sont incompatibles avec celles de militaire en position d'activité.

Il convient donc de procéder à l'élection des membres du Bureau communautaire – autres que le Président, membre de droit – et dont le nombre aura été préalablement fixé au cours de la même séance du Conseil communautaire.

Vu code électoral, et notamment son article R119 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2122-4, L2122-5-2, L2122-7 et 10, L5211-2 et 10 ;

Vu la délibération n° c_20250317_adm_020 du Conseil communautaire du 17 mars 2025 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Genevois ;

Vu la délibération n° c_20260330_adm_012 du Conseil communautaire du 30 mars 2026 portant élection du Président de la Communauté de Communes du Genevois ;

Vu la délibération n° c_20260330_adm_013 du Conseil communautaire du 30 mars 2026 portant fixation du nombre de Vice-Présidents de la Communauté de Communes du Genevois ;

Vu la délibération n° c_20260330_adm_014 du Conseil communautaire du 30 mars 2026 portant fixation du nombre de membres du Bureau communautaire ;

Vu l'installation du Conseil communautaire lors de la séance du 30 mars 2026 ;

Vu le procès-verbal d'élections annexé à la présente délibération ;

.....

F. BENOIT propose la candidature de Carole VINCENT à la 1^{ère} Vice-Présidence, sur la thématique de l'habitat et de l'aménagement.

C. VINCENT défend les réformes qu'elle porta sur l'habitat au cours de la précédente mandature, en sa qualité de Vice-Présidente, et notamment sur le Programme Local de l'Habitat (PLH). Un travail encore important reste à accomplir. Elle avait également créé un binôme sur la thématique de l'aménagement avec Michel MERMIN. Si les Plans Locaux Urbains (PLU) sont quasiment tous révisés, le principal enjeu est celui du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) à l'échelle métropolitaine, au sujet duquel elle a suivi un certain nombre de réunions. C. VINCENT souhaite donc inscrire son engagement dans la continuité.

C. VINCENT est élue 1^{ère} Vice-Présidente avec 39 voix. Elle est immédiatement installée.

F. BENOIT propose la candidature de Laurent MIVELLE à la 2^e Vice-Présidence, sur la thématique des déchets.

L. MIVELLE mentionne le travail conséquent qui devra être réalisé, au regard de l'importance de ce service rendu à la population.

L. MIVELLE est élu 2^e Vice-Président avec 38 voix. Il est immédiatement installé.

F. BENOIT propose la candidature d'Alban MAGNIN à la 3^e Vice-Présidence, sur la thématique des finances.

A. MAGNIN, élu Conseiller communautaire depuis 2014 et Maire de la Commune de Valleiry depuis 2020, était précédemment Vice-Président délégué à la communication et souhaite désormais être en charge des finances, ayant apprécié le travail réalisé par le précédent Vice-Président, Michel DE SMEDT. Il fera preuve d'une vigilance accrue face aux défis financiers de la nouvelle mandature.

A. MAGNIN est élu 3^e Vice-Président avec 36 voix. Il est immédiatement installé.

F. BENOIT propose la candidature de Cédric MERLOT à la 4^e Vice-Présidence, sur la thématique des mobilités.

C. MERLOT, élu Conseiller communautaire depuis 2020, souhaite développer les pistes cyclables sur le territoire intercommunal, ainsi que les transports en commun, et mentionne également le projet structurant de l'échangeur de Viry, Commune dont il est désormais le Maire.

C. MERLOT est élu 4^e Vice-Président avec 34 voix. Il est immédiatement installé.

F. BENOIT propose la candidature de Marc GENOUD à la 5^e Vice-Présidence, sur la thématique des ressources humaines et de l'optimisation des ressources.

M. GENOUD, qui entame son deuxième mandat de Maire de la Commune de Beaumont, était précédemment Vice-Président délégué à la transition écologique. Il mena à bien divers projets, tels que la renaturation de la Drize à Collonges-sous-Salève et la construction du bassin de rétention de l'Arande à Saint-Julien-en-Genevois. Anciennement membre du Comité Social Territorial (CST) de la Communauté de Communes, il connaît bien les représentants du personnel. En outre, il exercera sur le plan professionnel plusieurs missions d'encadrement au sein de communautés éducatives.

En brigant la Vice-Présidence déléguée aux ressources humaines, il a pour objectif de maintenir l'attractivité de la collectivité et renforcer la stabilité des équipes actuelles, tout en restant dans un cadre budgétaire restreint. Enfin, il s'agira de poursuivre la réflexion sur la mutualisation des services entre l'Intercommunalité et la Ville-centre. M. GENOUD sollicite donc la confiance du Conseil communautaire pour être élu à cette Vice-Présidence.

M. GENOUD est élu 5^e Vice-Président avec 35 voix. Il est immédiatement installé.

F. BENOIT propose la candidature d'Eric ROSAY à la 6^e Vice-Présidence, sur la thématique de l'eau et de l'assainissement.

E. ROSAY, agriculteur sur la commune de Dingy-en-Vuache dont il est Maire, fut Vice-Président à l'eau et à l'assainissement au cours de la précédente mandature. Il construisit avec le Service des Eaux un projet de service pour redynamiser les effectifs en adéquation avec les besoins du territoire. De nombreux projets structurants furent également travaillés pour les 3 décennies à venir : la construction de la nouvelle Station d'Épuration des Eaux Usées (STEP) de Neydens, l'agrandissement de celle du Vuache qui sera quadruplée sur les 10 prochaines années, notamment pour permettre le refoulement sur elle des effluents de Jonzier-Epagny et de Savigny, ainsi que le suivi de l'ensemble des chantiers sur le territoire. E. ROSAY souhaite être reconduit sur cette délégation afin de mener à bien les projets lancés. Il souhaite par ailleurs porter la voix de la Communauté de Communes dans les instances extérieures, dont la Commission transfrontalière de l'eau au sein de laquelle s'opère une véritable collaboration avec les Suisses.

E. ROSAY est élu 6^e Vice-Président avec 35 voix. Il est immédiatement installé.

Sortie de la salle à 22h28 de F. DUVAL.

F. BENOIT annonce avoir reçu 2 candidatures à la 7^e Vice-Présidence, sur la thématique de la petite enfance : celles de Minavere BISLIMI et de Hélène ANSELME.

H. ANSELME est élue municipale de Valleiry depuis 3 mandats, Maire-Adjointe, et élue communautaire depuis 2014. Siégeant auparavant à la commission Social, Seniors et Petite enfance, elle a ainsi acquis une bonne connaissance du service, des sujets et du fonctionnement des crèches. Si le Conseil communautaire lui accorde sa confiance, elle s'évertuera à travailler pour l'ensemble du territoire, du Salève au Vuache en passant par la Ville-centre.

H. ANSELME est élue 7^e Vice-Présidente avec 30 voix. Elle est immédiatement installée.

Retour dans la salle à 22h47 de F. DUVAL.

F. BENOIT propose la candidature de Nathalie CORVAÏA à la 8^e Vice-Présidence, sur la thématique de la transition écologique.

V. LECAUCHOIS, en sa qualité de tête d'une liste d'opposition à Saint-Julien-en-Genevois, présente la candidature d'Isabelle ROSSAT-MIGNOD qui, précédemment Adjointe au Maire en charge de la transition écologique, a beaucoup œuvré notamment pour l'environnement, la renaturation de l'Aire et le projet de ressourcerie-recyclerie.

I. ROSSAT-MIGNOD, fille du dernier agriculteur de la ferme habitée du centre de Saint-Julien-en-Genevois, est élue communautaire depuis 2020. Elle siégea dans les commissions Déchets et Environnement, Transition énergétique, également au sein du Syndicat Intercommunal de Valorisation des Déchets (SIVALOR), et porta la politique déchets en déployant le compostage. Elle œuvra pour protéger la santé humaine au travers de la protection du vivant et souhaite que tous les projets de la Communauté de Communes soient menés au regard du prisme de l'environnement et de la sobriété énergétique.

N. CORVAÏA, nouvelle élue communautaire et première adjointe à Collonges-sous-Salève, est confrontée dans le domaine professionnel aux thématiques environnementales. Elle souhaite faire de l'environnement l'axe central de tous les enjeux intercommunaux, afin de parler à tous les habitants et à tous les acteurs économiques.

N. CORVAÏA est élue 8^e Vice-Présidente avec 36 voix. Elle est immédiatement installée.

F. BENOIT propose la candidature d'Annick DUPRAZ à la 9^e Vice-Présidence, sur la thématique de l'économie, de la formation et du tourisme.

A. DUPRAZ, formatrice dans son entreprise et résidant à Feigères depuis 30 ans, a participé à de nombreuses réunions associatives et a beaucoup contribué à l'animation dans la commune. Elle lança la marche nordique dans le Genevois français, lui permettant d'arpenter tout le territoire qu'elle souhaite valoriser par son développement touristique, son dynamisme économique et son offre de formations. Elle aimerait ainsi mettre son appétence au service de la collectivité.

A. DUPRAZ est élue 9^e Vice-Présidente avec 39 voix. Elle est immédiatement installée.

F. BENOIT propose la candidature de Michel MERMIN à la 10^e Vice-Présidence, sur la thématique des Zones d'Activités Economiques (ZAE), de l'agriculture et de la ceinture verte.

M. MERMIN, agriculteur retraité, est le Maire de Jonzier-Epagny et premier Vice-Président sortant délégué à l'aménagement et aux ZAE. Il contribua à la mise en place du Plan Alimentaire Territorial (PAT) dont un certain nombre d'actions ont déjà été mises en œuvre. Le Genevois français sera par ailleurs le premier territoire de la Haute-Savoie à développer une installation de ferme maraîchère sur la commune de Viry. M. MERMIN souhaite se concentrer sur ces différents projets ainsi que sur le développement des ZAE.

M. MERMIN est élu 10^e Vice-Président avec 35 voix. Il est immédiatement installé.

F. BENOIT propose la candidature de Jean-Luc PECORINI à la 11^e Vice-Présidence, sur la thématique du patrimoine communautaire et du foncier.

J-L. PECORINI, Maire de Bossey et élu communautaire depuis 2002, gère pendant une cinquantaine d'années une exploitation de cultures maraîchères, labellisées agriculture biologique en Suisse et bio Bourgeon en France. Il met en exergue l'importance du patrimoine culturel, historique et économique. Cette mission revêt à la fois de l'investissement pour la création et du fonctionnement pour la préservation. Si des priorités devront bien sûr être établies, exigeant de la patience et de la compréhension, un travail concerté permettra cependant de réaliser l'essentiel des objectifs. J-L. PECORINI rappelle l'équilibre à trouver dans le domaine du foncier entre le développement économique et démographique d'un territoire, et la protection de ses paysages. Si le Conseil communautaire l'élit à cette Vice-Présidence, il fondera son action sur les conseils des élus du territoire.

J-L. PECORINI est élu 11^e Vice-Président avec 34 voix. Il est immédiatement installé.

F. BENOIT propose la candidature de Stéphane GRATTAROLY à la 12^e Vice-Présidence, sur la thématique du sport, de la culture et de la santé.

S. GRATTAROLY brigue cette Vice-Présidence, au regard de son expérience : élu municipal délégué à la culture et au sport entre 2014 et 2026 à Ferney-Voltaire, il est aujourd'hui Maire-Adjoint au sport à Saint-Julien-en-Genevois.

F-E. PISSARD présente sa candidature qu'il souhaite inscrire dans la continuité du travail mené par la Communauté de Communes. Il regrette l'image donnée au cours de cette séance d'installation par la Ville-centre avec le départ de son premier adjoint. Compétences non déléguées à l'intercommunalité, le sport, la culture et la santé reposeront donc sur une collaboration avec tous les élus du territoire. F-E. PISSARD se propose donc à cette responsabilité afin d'en être le facilitateur. Né à Saint-Julien-en-Genevois, administrateur d'un festival musical connu et implanté en partie en Suisse, ancien Vice-Président du golf-club de Bossey, il connaît parfaitement le territoire et souhaite mettre son appétence pour le sport et la culture au service de ce dernier. Il invite le Conseil communautaire à émettre un vote en faveur d'une ouverture à la minorité municipale de la Ville-centre.

S. GRATTAROLY est élu 12^e Vice-Président avec 25 voix. Il est immédiatement installé.

F. BENOIT propose la candidature de Stéphane CLAEYS au siège de 14^e membre du Bureau communautaire, qu'il nommerait ensuite Conseiller délégué dans le domaine des mobilités.

S. CLAEYS, nouveau Maire de Chevrier et élu municipal depuis 2014 siégeant dans la commission Mobilité de la Communauté de Communes, a à cœur de pouvoir épauler le Vice-Président sur cette thématique, tant à l'échelle territoriale que transfrontalière.

S. CLAEYS est élu 14^e membre du Bureau communautaire avec 36 voix. Il est immédiatement installé.

F. BENOIT a reçu la candidature d'Amalia MARTINEZ REAL au siège de 15^e membre du Bureau communautaire, qu'il nommerait ensuite Conseillère déléguée dans le domaine de la biodiversité.

A. MARTINEZ REAL, élue municipale à Archamps, souhaite s'engager sur cette thématique.

La candidate ne jouissant pas de la nationalité française, elle ne peut être membre d'un Exécutif local. Les opérations de vote sont suspendues et un nouvel appel à candidatures est lancé.

C. BILLARD DE SAINT LAUMER se présente au siège de 15^e membre du Bureau communautaire. Ancienne professeure de la science de la vie et de la terre au sein de l'établissement scolaire La présentation de Marie, elle est en outre formée aux questions environnementales, écologiques et de gestion des déchets.

C. BILLARD DE SAINT LAUMER est élue 15^e membre du Bureau communautaire avec 35 voix. Elle est immédiatement installée.

F. BENOIT propose la candidature d'Anne RIESEN au siège de 16^e membre du Bureau communautaire, qu'il nommerait ensuite Conseillère déléguée dans le domaine du social et de la gérontologie.

A. RIESEN estime avoir prouvé sa fibre sociale pendant les 6 années de son mandat de Maire d'Archamps.

A. RIESEN est élue 16^e membre du Bureau communautaire avec 37 voix. Elle est immédiatement installée.

F. BENOIT a reçu 3 candidatures au siège de 17^e membre du Bureau communautaire, qu'il nommerait ensuite Conseiller délégué dans le domaine des déchets : celles de Cyrille PICCOT-CREZOLLET, d'Isabelle ROSSAT-MIGNOD et d'Olivier CARRILLAT.

I. ROSSAT-MIGNOD aimerait poursuivre le travail auquel elle participa au sein de la commission Déchets de la précédente mandature.

O. CARRILLAT, nouveau Maire de Chênex et élu municipal depuis 2014, souhaite s'investir auprès du Vice-Président délégué aux déchets.

O. CARRILLAT est élu 17^e membre du Bureau communautaire avec 28 voix. Il est immédiatement installé.

F. BENOIT propose la candidature de Sandrine LUCAS au siège de 18^e membre du Bureau communautaire, qu'il nommerait ensuite Conseillère déléguée dans le domaine de l'accueil des gens du voyage.

S. LUCAS défend la sédentarisation des gens du voyage pour solutionner ce problème récurrent qui touche le territoire intercommunal.

S. LUCAS est élue 18^e membre du Bureau communautaire avec 40 voix. Elle est immédiatement installée.

Sortie définitive de la salle à 01h17 de V. LECAUCHOIS, G. GERDIL-MARGUERON et C. SIFFERLIN.

F. BENOIT propose la candidature de Benoît PERREARD au siège de 19^e membre du Bureau communautaire, qu'il nommerait ensuite Conseiller délégué dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.

B. PERREARD est élu 19^e membre du Bureau communautaire avec 36 voix. Il est immédiatement installé.

Sortie définitive de la salle à 01h30 de I. ROSSAT-MIGNOD.

F. BENOIT propose que les Maires non-membres de l'Exécutif présentent leur candidature aux sièges restant à pourvoir au Bureau communautaire.

Sont élus membres du Bureau communautaire et immédiatement installés :

- D. ZAMOFING, 20^e membre, avec 35 voix.
- E. COLLOMB, 21^e membre, avec 37 voix.

Sortie définitive de la salle à 01h50 de J. LAVOREL qui a remis sa procuration à F. BENOIT.

Sont élus membres du Bureau communautaire et immédiatement installés :

- J. LAVOREL, 22^e membre, avec 35 voix.
- B. GONDOUIN, 23^e membre, avec 34 voix.
- N. DUPERRET, 24^e membre, avec 35 voix.
- Y. FOL, 25^e membre, avec 34 voix.

.....

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

Article 1 : élit les 12 Vice-Présidents de la Communauté de Communes du Genevois, au scrutin secret, uninominal, à la majorité absolue au premier tour, comme suit :

- Madame Carole VINCENT, 1^{ère} Vice-Présidente.
- Monsieur Laurent MIVELLE, 2^e Vice-Président.
- Monsieur Alban MAGNIN, 3^e Vice-Président.
- Monsieur Cédric MERLOT, 4^e Vice-Président.
- Monsieur Marc GENOUD, 5^e Vice-Président.
- Monsieur Eric ROSAY, 6^e Vice-Président.
- Madame Hélène ANSELME, 7^e Vice-Présidente.
- Madame Nathalie CORVAÏA, 8^e Vice-Présidente.
- Madame Annick DUPRAZ, 9^e Vice-Présidente.
- Monsieur Michel MERMIN, 10^e Vice-Président.
- Monsieur Jean-Luc PECORINI, 11^e Vice-Président.
- Monsieur Stéphane GRATTAROLY, 12^e Vice-Président.

Article 2 : élit les 12 Conseillers communautaires – autres que le Président et les Vice-Présidents – membres du Bureau communautaire, au scrutin secret, uninominal, à la majorité absolue au premier tour, comme suit :

- Monsieur Stéphane CLAEYS, 14^e membre.
- Madame Catherine BILLARD DE SAINT LAUMER, 15^e membre.
- Madame Anne RIESEN, 16^e membre.
- Monsieur Olivier CARRILLAT, 17^e membre.

- Madame Sandrine LUCAS, 18^e membre.
- Monsieur Benoît PERREARD, 19^e membre.
- Monsieur David ZAMOFING, 20^e membre.
- Monsieur Eric COLLOMB, 21^e membre.
- Madame Joëlle LAVOREL, 22^e membre.
- Madame Brigitte GONDOUIN, 23^e membre.
- Monsieur Nicolas DUPERRET, 24^e membre.
- Monsieur Yann FOL, 25^e membre.

Article 3 : fixe la composition du Bureau communautaire, au vu du résultat des élections, comme suit :

- Monsieur Florent BENOIT, Président.
- Madame Carole VINCENT, 1^{ère} Vice-Présidente.
- Monsieur Laurent MIVELLE, 2^e Vice-Président.
- Monsieur Alban MAGNIN, 3^e Vice-Président.
- Monsieur Cédric MERLOT, 4^e Vice-Président.
- Monsieur Marc GENOUD, 5^e Vice-Président.
- Monsieur Eric ROSAY, 6^e Vice-Président.
- Madame Hélène ANSELME, 7^e Vice-Présidente.
- Madame Nathalie CORVAÏA, 8^e Vice-Présidente.
- Madame Annick DUPRAZ, 9^e Vice-Présidente.
- Monsieur Michel MERMIN, 10^e Vice-Président.
- Monsieur Jean-Luc PECORINI, 11^e Vice-Président.
- Monsieur Stéphane GRATTAOLY, 12^e Vice-Président.
- Monsieur Stéphane CLAEYS, 14^e membre.
- Madame Catherine BILLARD DE SAINT LAUMER, 15^e membre.
- Madame Anne RIESEN, 16^e membre.
- Monsieur Olivier CARRILLAT, 17^e membre.
- Madame Sandrine LUCAS, 18^e membre.
- Monsieur Benoît PERREARD, 19^e membre.
- Monsieur David ZAMOFING, 20^e membre.
- Monsieur Eric COLLOMB, 21^e membre.
- Madame Joëlle LAVOREL, 22^e membre.
- Madame Brigitte GONDOUIN, 23^e membre.
- Monsieur Nicolas DUPERRET, 24^e membre.
- Monsieur Yann FOL, 25^e membre.

Article 4 : autorise le Président ou son représentant à accomplir toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOPTE -

Madame Carole VINCENT est élue avec 39 voix.

Monsieur Laurent MIVELLE est élu avec 38 voix.

Monsieur Alban MAGNIN est élu avec 34 voix.

Monsieur Cédric MERLOT est élu avec 36 voix.

Monsieur Marc GENOUD est élu avec 35 voix.

Monsieur Eric ROSAY est élu avec 35 voix.

Madame Hélène ANSELME est élue avec 30 voix.

Madame Nathalie CORVAÏA est élue avec 36 voix.

Madame Annick DUPRAZ est élue avec 39 voix.

Monsieur Michel MERMIN est élu avec 35 voix.

Monsieur Jean-Luc PECORINI est élu avec 34 voix.
Monsieur Stéphane GRATTAROLY est élu avec 25 voix.
Monsieur Stéphane CLAEYS est élu avec 36 voix.
Madame Catherine BILLARD DE SAINT LAUMER est élue avec 35 voix.
Madame Anne RIESEN est élue avec 37 voix.
Monsieur Olivier CARRILLAT est élu avec 28 voix.
Madame Sandrine LUCAS est élue avec 40 voix.
Monsieur Benoît PERREARD est élu avec 36 voix.
Monsieur David ZAMOFING est élu avec 35 voix.
Monsieur Eric COLLOMB est élu avec 37 voix.
Madame Joëlle LAVOREL est élue avec 35 voix.
Madame Brigitte GONDOUIN est élue avec 34 voix.
Monsieur Nicolas DUPERRET est élu avec 35 voix.
Monsieur Yann FOL est élu avec 34 voix.

VIII. Lecture de la Charte de l'élu local

F. BENOIT donne lecture de la Charte de l'élu local.

IX. Délégations de pouvoir du Conseil communautaire au Président et au Bureau communautaire

Le Conseil,

Vu l'exposé de Monsieur le Président,

En application des dispositions de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil communautaire peut déléguer au Président, aux Vice-Présidents ayant reçu délégation de celui-ci, ou au Bureau communautaire dans son ensemble, une partie de ses attributions à l'exception :

- Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances.
- De l'approbation du compte financier unique.
- Des dispositions à caractère budgétaire prises par un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L1612-15 du CGCT.
- Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'EPCI.
- De l'adhésion de l'EPCI à un établissement public.
- De la délégation de la gestion d'un service public.
- Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Lors de chaque réunion du Conseil communautaire, le Président rend compte des travaux du Bureau communautaire et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

En application des dispositions de l'article L5211-9 du CGCT, le Président est seul chargé de l'administration mais il peut sous sa surveillance et sa responsabilité :

- Déléguer par arrêté l'exercice d'une partie de ses fonctions aux Vice-présidents.
- Donner par arrêté délégation de signature au Directeur général des services, aux Directeurs généraux adjoints des services, au Directeur général des services techniques, au Directeur des services techniques et aux responsables de service.

Sauf disposition contraire dans la délibération portant délégation de pouvoirs, la délégation de signature peut être étendue aux attributions confiées par le Conseil communautaire au Président.

L'article L2122-17 du CGCT dispose que les délégations consenties par la présente délibération pourront être exercées par son suppléant en cas d'empêchement du Président.

*Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2122-17, L5211-9 et 10 ;
Vu la délibération n° c_20250317_adm_020 du Conseil communautaire du 17 mars 2025 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Genevois ;*

Vu la délibération n° c_20260330_adm_012 du Conseil communautaire du 30 mars 2026 portant élection du Président de la Communauté de Communes du Genevois ;

Vu la délibération n° c_20260330_adm_015 du Conseil communautaire du 30 mars 2026 portant élection des membres du Bureau communautaire ;

Vu le tableau des délégations de pouvoir annexé à la présente délibération ;

Après en avoir délibéré :

Article 1 : approuve les délégations de pouvoir du Conseil communautaire au Président et au Bureau communautaire, listées dans le tableau annexé à la présente délibération.

Article 2 : autorise le Président ou son représentant à accomplir toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOPTE A L'UNANIMITE -

VOTE : POUR : 45
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

X. Création de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) de la Communauté de Communes du Genevois et conditions de dépôt des listes de candidatures

Reportée

XI. Création de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) de la Communauté de Communes du Genevois

Reportée

XII. Création de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes du Genevois

Reportée

XIII. Compte-rendu des décisions du Président

F. BENOIT précise qu'il s'agit des décisions prises depuis le dernier Conseil communautaire de la précédente mandature, réuni le 02 mars 2026.

Aucune observation.

XIV. Divers

F. BENOIT annonce que le calendrier des prochaines instances communautaires sera communiqué aux élus sur leur adresse mail « ccg ». Il remercie l'ensemble du Conseil communautaire pour avoir siégé jusqu'à cette heure très tardive, ainsi que les services pour l'organisation de cette séance d'installation, le bon déroulement des scrutins, et permettre ainsi à l'institution de reprendre dès le lendemain son rythme de travail.

Applaudissements.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 03h02.

La secrétaire de séance,
Carole VINCENT



Le Président,
Florent BENOIT



Le secrétaire de séance,
Christophe BONNAMOUR



PROCES-VERBAL D'ELECTIONS ANNEXE AU PRESENT PROCES-VERBAL

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS : SEANCE DU 30 MARS 2026

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

PROCES-VERBAL

ELECTION DU PRESIDENT ET DES MEMBRES DU BUREAU (VICE-PRESIDENTS ET AUTRES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES)

Nombre de membres dont le Conseil communautaire doit être composé : 50

Nombre de conseillers en exercice : 50

Nombre de conseillers présents à l'ouverture : 49

Nombre de procurations à l'ouverture : 1

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille vingt-six, le trente mars à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes du Genevois – Bâtiment Athéna 2 – 38 rue Georges de Mestral – Archamps Technopole (74160) sur la convocation qui leur a été adressée par le Président de la Communauté du Genevois le 24 mars 2026, conformément aux dispositions des articles L5211-1 et 2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers communautaires titulaires* :

COMMUNE	NOM	PRENOM	PRESENT	ABSENT	Le cas échéant, pouvoir donné à (article L2121-20, applicable en vertu de l'article L5211-1 du CGCT) :
Archamps	ZAMOFING	David	X		
	MARTINEZ REAL	Amalia	X		
	RIESEN	Anne	X		
Beaumont	GENOUD	Marc	X		
	BILLARD DE SAINT LAUMER	Catherine	X		
	ARHUERO	Christophe	X		
Bossey	PECORINI	Jean-Luc	X		
Chênex	CARRILLAT	Olivier	X		
Chevrier	CLAEYS	Stéphane	X		
Collonges-sous-Salève	GONDOUIN	Véronique	X		
	DUTOIT	Christian	X		
	CORVAÏA	Nathalie	X		
	SERVANT	Hugo		X	Procuration remise à Carole VINCENT
Dingy-en-Vuache	ROSAY	Eric	X		
Feigères	COLLOMB	Eric	X		
	DUPRAZ	Annick	X		
Jonzier-Epagny	MERMIN	Michel	X		
Neydens	VINCENT	Carole	X		
	SORRENTI	Alan	X		
Présilly	DUPERRET	Nicolas	X		
Saint-Julien-en-Genevois	MIVELLE	Laurent	X		

	NICOUD	Geneviève	X		
	PICCOT-CREZOLLET	Cyrille	X		
	BISLIMI	Minavere	X		
	DUVAL	François	X		
	COUTIN	Céline	X		
	BONNAMOUR	Christophe	X		
	FOTI	Laura	X		
	SIFFERLIN	Christophe	X		
	LUCAS	Sandrine	X		
	GRATTAROLY	Stéphane	X		
	ESTANISLAO	Emilie	X		
	LECAUCHOIS	Véronique	X		
	GERDIL-MARGUERON	Guy	X		
	ROSSAT-MIGNOD	Isabelle	X		
	PISSARD	François-Etienne	X		
Savigny	FOL	Yann	X		
Valleiry	MAGNIN	Alban	X		
	ANSELME	Hélène	X		
	AYEB	Amar	X		
	DEAL	Elisabeth	X		
	BURETTE	Sébastien	X		
Vers	LAVOREL	Joëlle	X		
Viry	MERLOT	Cédric	X		
	MICHALOT	Sandrine	X		
	PERREARD	Benoît	X		
	BIGAND	Martine	X		
	LASSALLE	Déborah	X		
Vulbens	BENOIT	Florent	X		
	GUILLET	Frédérique	X		

**Etat des présents, absents et représentés à l'ouverture de la séance. Tout départ en cours de séance et toute nouvelle procuration remise seront mentionnés dans le présent procès-verbal.*

Etaient également présents, les Conseillers communautaires suppléants des Communes ne disposant que d'un seul titulaire : ces élus participeront avec voix délibérative aux votes du Conseil communautaire si, et seulement si, le délégué titulaire de leur Commune est absent et s'il n'a pas remis de procuration à tout autre Conseiller communautaire de son choix.

COMMUNE	NOM	PRENOM	PRESENT	ABSENT	VOIX DELIBERATIVE
Bossey	VERDONNET	Bruno		X	
Chênex	GONTHIER-GEORGES	Céliane	X		
Chevrier	ROSAY	Thierry	X		
Dingy-en-Vuache	RIGAL	Olivier	X		
Jonzier-Epagny	LAFOND	Rémi	X		
Présilly	ROULLET	Dominique		X	
Savigny	MUHLEMATTER	Stéphanie	X		
Vers	DUPRAZ	Philippe		X	

1. OUVERTURE DE LA SEANCE

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame Frédérique GUILLET (article L5211-9 du CGCT), doyenne d'âge, qui a procédé à l'appel des Conseillers communautaires présents pour constater que la condition du quorum était remplie (L2121-17 du CGCT applicable en vertu de l'article L5211-1 du CGCT), annoncer l'installation du Conseil communautaire et présenter le déroulement de la séance.

Ont été désignés en qualité de secrétaires de séance par le Conseil communautaire (article L2121-15 du CGCT applicable en vertu de l'article L5211-1 du CGCT) : Carole VINCENT et Christophe BONNAMOUR.

2. ELECTION DU PRESIDENT

2.1. Rappel des modalités de vote

La Présidente de séance a rappelé (conformément aux dispositions des articles L2121-21, L2122-4, 7 et 10 du CGCT applicables en vertu des articles L5211-1 et 2 du CGCT) que le Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue des membres du Conseil communautaire. Elle a précisé que, si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'obtient la majorité absolue, il sera procédé à un troisième tour de scrutin et à la majorité relative des membres du Conseil communautaire. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé sera déclaré élu.

2.2. Constitution du bureau de vote et de la table de dépouillement

Le Président de séance a présidé le bureau de vote.

Le Conseil communautaire a désigné 2 assesseurs : Sébastien BURETTE et Stéphane GRATTAROLY.

Le Conseil communautaire a désigné 4 scrutateurs : Amar AYEB, Sandrine LUCAS, Anne RIESEN et Eric ROSAY.

2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Les candidats ont pris la parole pour exposer leur candidature.

Il a été procédé au vote à bulletin secret. Chaque Conseiller communautaire a déposé son bulletin dans l'urne.

Après le vote du dernier Conseiller communautaire, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau de vote, en application de l'article L66 du code électoral, ont été sans exception signés par les membres du bureau de vote et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion.

2.4. Premier tour de scrutin

Les candidats sont Florent BENOIT et Cyrille PICCOT-CREZOLLET.

- a. Nombre de Conseillers communautaires en exercice : 50
- b. Nombre de Conseillers communautaires présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- c. Nombre de votants (enveloppes déposées dans l'urne) : 50
- d. Nombre de bulletins nuls : 0
- e. Nombre de bulletins blancs : 2
- f. Nombre de suffrages exprimés (= c – d – e) : 48
- g. Majorité absolue des suffrages exprimés (moitié +1) : 25

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BENOIT Florent	36	Trente-six
PICCOT-CREZOLLET Cyrille	12	Douze

2.5. Proclamation de l'élection du Président

Florent BENOIT a été proclamé Président et a été immédiatement installé.

Cyrille PICCOT-CREZOLLET a définitivement quitté la séance.

3. ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

3.1. Rappel des modalités de vote

Sous la présidence de Florent BENOIT, élu Président, le Conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des Vice-présidents. Il a été rappelé que les Vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (articles L2122-7-1, L2122-4 et 10 applicables en vertu de l'article L5211-2 du CGCT).

Le Président a indiqué que, en application de l'article L5211-10 du CGCT, le Bureau communautaire comprend le Président, les Vice-présidents et d'autres Conseillers communautaires.

Il a été exposé que le nombre de Vice-présidents est limité et ne peut excéder 15, et qu'il doit être déterminé par le Conseil communautaire :

- Ce nombre ne peut être supérieur à 20 % de l'effectif total de l'organe délibérant, soit 10 Vice-Présidents maximum pour la Communauté de Communes du Genevois.
- Toutefois, le Conseil communautaire peut, à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés, fixer un nombre de Vice-présidents qui ne peut être supérieur à 30 % de son propre effectif, soit 15 Vice-Présidents maximum pour la Communauté de Communes du Genevois.

Par ailleurs, le Bureau communautaire comprend également, en sus des Vice-présidents, d'autres Conseillers communautaires, sans limitation de nombre prévue par la loi.

Après délibération, le Conseil communautaire, a décidé de fixer le nombre de Vice-présidents à 12.

3.2. Déroulement de chaque tour de scrutin

Les candidats ont pris la parole pour exposer leur candidature.

Il a été procédé au vote à bulletin secret. Chaque Conseiller communautaire a déposé son bulletin dans l'urne.

Après le vote du dernier Conseiller communautaire, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau de vote, conformément aux dispositions de l'article L66 du code électoral, ont été sans exception signés par les membres du bureau de vote et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion.

3.3. Election de la première Vice-Présidente

3.3.1. Constitution du bureau de vote et de la table de dépouillement

Le Président de séance a présidé le bureau de vote.

Le Conseil communautaire a désigné 2 assesseurs : Sébastien BURETTE et Stéphane GRATTAROLY.

Le Conseil communautaire a désigné 4 scrutateurs : Amar AYEB, Sandrine LUCAS, Anne RIESEN et Eric ROSAY.

3.3.2. Premier tour de scrutin

La candidate est Carole VINCENT.

- Nombre de Conseillers communautaires en exercice : 50
- Nombre de Conseillers communautaires présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées dans l'urne) : 49
- Nombre de bulletins nuls : 2
- Nombre de bulletins blancs : 8
- Nombre de suffrages exprimés (= c – d – e) : 39
- Majorité absolue des suffrages exprimés (moitié +1) : 20

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
VINCENT Carole	39	Trente-neuf

3.3.3. Proclamation de la première Vice-Présidente

Carole VINCENT a été proclamée première Vice-Présidente et a été immédiatement installée.

3.4. Election du deuxième Vice-Président

3.4.1. Constitution du bureau de vote et de la table de dépouillement

Le Président de séance a présidé le bureau de vote.

Le Conseil communautaire a désigné 2 assesseurs : Sébastien BURETTE et Stéphane GRATTAROLY.

Le Conseil communautaire a désigné 4 scrutateurs : Amar AYEB, Sandrine LUCAS, Anne RIESEN et Eric ROSAY.

3.4.2. Premier tour de scrutin

Le candidat est Laurent MIVELLE.

- a. Nombre de Conseillers communautaires en exercice : 50
- b. Nombre de Conseillers communautaires présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- c. Nombre de votants (enveloppes déposées dans l'urne) : 49
- d. Nombre de bulletins nuls : 0
- e. Nombre de bulletins blancs : 11
- f. Nombre de suffrages exprimés (= c – d – e) : 38
- g. Majorité absolue des suffrages exprimés (moitié +1) : 20

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
MIVELLE Laurent	38	Trente-huit

3.4.3. Proclamation de l'élection du deuxième Vice-Président

Laurent MIVELLE a été proclamé deuxième Vice-Président et a été immédiatement installé.

3.5. Election du troisième Vice-Président

3.5.1. Constitution du bureau de vote et de la table de dépouillement

Le Président de séance a présidé le bureau de vote.

Le Conseil communautaire a désigné 2 assesseurs : Sébastien BURETTE et Stéphane GRATTAROLY.

Le Conseil communautaire a désigné 4 scrutateurs : Amar AYEB, Sandrine LUCAS, Anne RIESEN et Eric ROSAY.

3.5.2. Premier tour de scrutin

Le candidat est Alban MAGNIN.

- a. Nombre de Conseillers communautaires en exercice : 50
- b. Nombre de Conseillers communautaires présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- c. Nombre de votants (enveloppes déposées dans l'urne) : 49
- d. Nombre de bulletins nuls : 3
- e. Nombre de bulletins blancs : 12
- f. Nombre de suffrages exprimés (= c – d – e) : 34
- g. Majorité absolue des suffrages exprimés (moitié +1) : 18

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
MAGNIN Alban	34	Trente-quatre

3.5.3. Proclamation de l'élection du troisième Vice-Président

Alban MAGNIN a été proclamé troisième Vice-Président et a été immédiatement installé.

3.6. Election du quatrième Vice-Président

3.6.1. Constitution du bureau de vote et de la table de dépouillement

Président de séance a présidé le bureau de vote.

Le Conseil communautaire a désigné 2 assesseurs : Sébastien BURETTE et Stéphane GRATTAROLY.

Le Conseil communautaire a désigné 4 scrutateurs : Amar AYEB, Sandrine LUCAS, Anne RIESEN et Eric ROSAY.

3.6.2. Premier tour de scrutin

Le candidat est Cédric MERLOT.

- a. Nombre de Conseillers communautaires en exercice : 50
- b. Nombre de Conseillers communautaires présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- c. Nombre de votants (enveloppes déposées dans l'urne) : 49
- d. Nombre de bulletins nuls : 2
- e. Nombre de bulletins blancs : 11
- f. Nombre de suffrages exprimés (= c – d – e) : 36
- g. Majorité absolue des suffrages exprimés (moitié +1) : 19

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
MERLOT Cédric	36	Trente-six

3.6.3. Proclamation de l'élection du quatrième Vice-Président

Cédric MERLOT a été proclamé quatrième Vice-Président et a été immédiatement installé.

3.7. Election du cinquième Vice-Président

3.7.1. Constitution du bureau de vote et de la table de dépouillement

Le Président de séance a présidé le bureau de vote.

Le Conseil communautaire a désigné 2 assesseurs : Sébastien BURETTE et Stéphane GRATTAROLY.

Le Conseil communautaire a désigné 4 scrutateurs : Amar AYEB, Sandrine LUCAS, Anne RIESEN et Eric ROSAY.

3.7.2. Premier tour de scrutin

Le candidat est Marc GENOUD.

- a. Nombre de Conseillers communautaires en exercice : 50
- b. Nombre de Conseillers communautaires présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- c. Nombre de votants (enveloppes déposées dans l'urne) : 49
- d. Nombre de bulletins nuls : 5
- e. Nombre de bulletins blancs : 9
- f. Nombre de suffrages exprimés (= c – d – e) : 35
- g. Majorité absolue des suffrages exprimés (moitié +1) : 18

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
GENOUD Marc	35	Trente-cinq

3.7.3. Proclamation de l'élection du cinquième Vice-Président

Marc GENOUD a été proclamé cinquième Vice-Président et a été immédiatement installé.

3.8. Election du sixième Vice-Président

3.8.1. Constitution du bureau de vote et de la table de dépouillement

Le Président de séance a présidé le bureau de vote.

Le Conseil communautaire a désigné 2 assesseurs : Sébastien BURETTE et Stéphane GRATTAROLY.

Le Conseil communautaire a désigné 4 scrutateurs : Amar AYEB, Sandrine LUCAS, Anne RIESEN et Cédric MERLOT.

3.8.2. Premier tour de scrutin

Le candidat est Eric ROSAY.

- a. Nombre de Conseillers communautaires en exercice : 50
- b. Nombre de Conseillers communautaires présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- c. Nombre de votants (enveloppes déposées dans l'urne) : 49
- d. Nombre de bulletins nuls : 1
- e. Nombre de bulletins blancs : 13
- f. Nombre de suffrages exprimés (= c – d – e) : 35
- g. Majorité absolue des suffrages exprimés (moitié +1) : 18

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
ROSAY Eric	35	Trente-cinq

3.8.3. Proclamation de l'élection du sixième Vice-Président

Eric ROSAY a été proclamé sixième Vice-Président et a été immédiatement installé.

3.9. Election de la septième Vice-Présidente

François DUVAL a quitté la séance uniquement durant l'élection de la septième Vice-Présidente.

3.9.1. Constitution du bureau de vote et de la table de dépouillement

Le Président de séance a présidé le bureau de vote.

Le Conseil communautaire a désigné 2 assesseurs : Sébastien BURETTE et Stéphane GRATTAROLY.

Le Conseil communautaire a désigné 4 scrutateurs : Amar AYEB, Sandrine LUCAS, Anne RIESEN et Cédric MERLOT.

3.9.2. Premier tour de scrutin

Les candidates sont Hélène ANSELME et Minavere BISLIMI.

- a. Nombre de Conseillers communautaires en exercice : 50
- b. Nombre de Conseillers communautaires présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- c. Nombre de votants (enveloppes déposées dans l'urne) : 48
- d. Nombre de bulletins nuls : 0
- e. Nombre de bulletins blancs : 3
- f. Nombre de suffrages exprimés (= c – d – e) : 45
- g. Majorité absolue des suffrages exprimés (moitié +1) : 23

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
ANSELME Hélène	30	Trente
BISLIMI Minavere	15	Quinze

3.9.3. Proclamation de l'élection de la septième Vice-Présidente

Hélène ANSELME a été proclamée septième Vice-Présidente et a été immédiatement installée.

3.10. Election de la huitième Vice-Présidente

3.10.1. Constitution du bureau de vote et de la table de dépouillement

Le Président de séance a présidé le bureau de vote.

Le Conseil communautaire a désigné 2 assesseurs : Sébastien BURETTE et Stéphane GRATTAROLY.

Le Conseil communautaire a désigné 4 scrutateurs : Amar AYEB, Sandrine LUCAS, Anne RIESEN et Cédric MERLOT.

3.10.2. Premier tour de scrutin

Les candidates sont Nathalie CORVAÏA et Isabelle ROSSAT-MIGNOD.

- a. Nombre de Conseillers communautaires en exercice : 50
- b. Nombre de Conseillers communautaires présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- c. Nombre de votants (enveloppes déposées dans l'urne) : 49
- d. Nombre de bulletins nuls : 0
- e. Nombre de bulletins blancs : 2
- f. Nombre de suffrages exprimés (= c – d – e) : 47
- g. Majorité absolue des suffrages exprimés (moitié +1) : 24

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
CORVAÏA Nathalie	36	Trente-six
ROSSAT-MIGNOD Isabelle	11	Onze

3.10.3. Proclamation de l'élection de la huitième Vice-Présidente

Nathalie CORVAÏA a été proclamée huitième Vice-Présidente et a été immédiatement installée.

3.11. Election de la neuvième Vice-Présidente

3.11.1. Constitution du bureau de vote et de la table de dépouillement

Le Président de séance a présidé le bureau de vote.

Le Conseil communautaire a désigné 2 assesseurs : Sébastien BURETTE et Stéphane GRATTAROLY.

Le Conseil communautaire a désigné 4 scrutateurs : Amar AYEB, Sandrine LUCAS, Anne RIESEN et Cédric MERLOT.

3.11.2. Premier tour de scrutin

La candidate est Annick DUPRAZ.

- a. Nombre de Conseillers communautaires en exercice : 50
- b. Nombre de Conseillers communautaires présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- c. Nombre de votants (enveloppes déposées dans l'urne) : 49
- d. Nombre de bulletins nuls : 0
- e. Nombre de bulletins blancs : 10
- f. Nombre de suffrages exprimés (= c – d – e) : 39
- g. Majorité absolue des suffrages exprimés (moitié +1) : 20

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
DUPRAZ Annick	39	Trente-neuf

3.11.3. Proclamation de l'élection de la neuvième Vice-Présidente

Annick DUPRAZ a été proclamée neuvième Vice-Présidente et a été immédiatement installée.

3.12. Election du dixième Vice-Président

3.12.1. Constitution du bureau de vote et de la table de dépouillement

Le Président de séance a présidé le bureau de vote.

Le Conseil communautaire a désigné 2 assesseurs : Sébastien BURETTE et Stéphane GRATTAROLY.

Le Conseil communautaire a désigné 4 scrutateurs : Amar AYEB, Sandrine LUCAS, Anne RIESEN et Cédric MERLOT.

3.12.2. Premier tour de scrutin

Le candidat est Michel MERMIN.

- a. Nombre de Conseillers communautaires en exercice : 50
- b. Nombre de Conseillers communautaires présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- c. Nombre de votants (enveloppes déposées dans l'urne) : 49
- d. Nombre de bulletins nuls : 1
- e. Nombre de bulletins blancs : 13
- f. Nombre de suffrages exprimés (= c – d – e) : 35
- g. Majorité absolue des suffrages exprimés (moitié +1) : 18

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
MERMIN Michel	35	Trente-cinq

3.12.3. Proclamation de l'élection du dixième Vice-Président

Michel MERMIN a été proclamé dixième Vice-Président et a été immédiatement installé.

3.13. Election du onzième Vice-Président

3.13.1. Constitution du bureau de vote et de la table de dépouillement

Le Président de séance a présidé le bureau de vote.

Le Conseil communautaire a désigné 2 assesseurs : Sébastien BURETTE et Stéphane GRATTAROLY.

Le Conseil communautaire a désigné 4 scrutateurs : Amar AYEB, Sandrine LUCAS, Anne RIESEN et Cédric MERLOT.

3.13.2. Premier tour de scrutin

Le candidat est Jean-Luc PECORINI.

- a. Nombre de Conseillers communautaires en exercice : 50
- b. Nombre de Conseillers communautaires présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- c. Nombre de votants (enveloppes déposées dans l'urne) : 49
- d. Nombre de bulletins nuls : 1
- e. Nombre de bulletins blancs : 14
- f. Nombre de suffrages exprimés (= c – d – e) : 34
- g. Majorité absolue des suffrages exprimés (moitié +1) : 18

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
PECORINI Jean-Luc	34	Trente-quatre

3.13.3. Proclamation de l'élection du onzième Vice-Président

Jean-Luc PECORINI a été proclamé onzième Vice-Président et a été immédiatement installé.

3.14. Election du douzième Vice-Président

3.14.1. Constitution du bureau de vote et de la table de dépouillement

Le Président de séance a présidé le bureau de vote.

Le Conseil communautaire a désigné 2 assesseurs : Sébastien BURETTE et Eric ROSAY.

Le Conseil communautaire a désigné 4 scrutateurs : Amar AYEB, Sandrine LUCAS, Anne RIESEN et Cédric MERLOT.

3.14.2. Premier tour de scrutin

Les candidats sont Stéphane GRATTAROLY et François-Etienne PISSARD.

- a. Nombre de Conseillers communautaires en exercice : 50
- b. Nombre de Conseillers communautaires présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- c. Nombre de votants (enveloppes déposées dans l'urne) : 49
- d. Nombre de bulletins nuls : 0
- e. Nombre de bulletins blancs : 4
- f. Nombre de suffrages exprimés (= c – d – e) : 45
- g. Majorité absolue des suffrages exprimés (moitié +1) : 23

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
GRATTAROLY Stéphane	25	Vingt-cinq
PISSARD François-Etienne	20	Vingt

3.14.3. Proclamation de l'élection du douzième Vice-Président

Stéphane GRATTAROLY a été proclamé douzième Vice-Président et a été immédiatement installé.

4. ELECTION DES AUTRES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES MEMBRES DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

4.1. Rappel des modalités de vote

Le Président a indiqué que, conformément aux dispositions de de l'article L5211-10 du CGCT, le Bureau communautaire comprend le Président, des Vice-présidents et d'autres membres (Conseillers communautaires).

Il a rappelé que ces autres membres du Bureau communautaire sont élus selon les mêmes modalités que le Président et les Vice-présidents (articles L2122-7-1, L2122-4 et 10 du CGCT applicables en vertu de l'article L5211-2 du CGCT).

Par délibération, le Conseil communautaire a fixé le nombre des autres Conseillers communautaires, membres du Bureau communautaire à 12.

4.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Les candidats ont pris la parole pour exposer leur candidature.

Il a été procédé au vote à bulletin secret. Chaque Conseiller communautaire a déposé son bulletin dans l'urne.

Après le vote du dernier Conseiller communautaire, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau de vote, conformément aux dispositions de l'article L66 du code électoral, ont été sans exception signés par les membres du bureau de vote et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion.

4.4. Election du quatorzième membre du Bureau communautaire

4.4.1. Constitution du bureau de vote et de la table de dépouillement

Le Président de séance a présidé le bureau de vote.

Le Conseil communautaire a désigné 2 assesseurs : Sébastien BURETTE et Stéphane GRATTAROLY.

Le Conseil communautaire a désigné 4 scrutateurs : Amar AYEB, Sandrine LUCAS, Anne RIESEN et Cédric MERLOT.

4.4.2. Premier tour de scrutin

Le candidat est Stéphane CLAEYS.

- a. Nombre de Conseillers communautaires en exercice : 50
- b. Nombre de Conseillers communautaires présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- c. Nombre de votants (enveloppes déposées dans l'urne) : 49
- d. Nombre de bulletins nuls : 1
- e. Nombre de bulletins blancs : 12
- f. Nombre de suffrages exprimés (= c – d – e) : 36
- g. Majorité absolue des suffrages exprimés (moitié +1) : 19

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
CLAEYS Stéphane	36	Trente-six

4.4.3. Proclamation de l'élection du quatorzième membre du Bureau communautaire

Stéphane CLAEYS a été proclamé quatorzième membre et a été immédiatement installé.

4.5. Election du quinzième membre du Bureau communautaire

4.5.1. Constitution du bureau de vote et de la table de dépouillement

Le Président de séance a présidé le bureau de vote.

Le Conseil communautaire a désigné 2 assesseurs : Sébastien BURETTE et Stéphane GRATTAROLY.

Le Conseil communautaire a désigné 4 scrutateurs : Amar AYEB, Sandrine LUCAS, Anne RIESEN et Cédric MERLOT.

4.5.2. Premier tour de scrutin

La candidate est Catherine BILLARD DE SAINT LAUMER.

- a. Nombre de Conseillers communautaires en exercice : 50
- b. Nombre de Conseillers communautaires présents n'ayant pas pris part au vote : 1
- c. Nombre de votants (enveloppes déposées dans l'urne) : 48
- d. Nombre de bulletins nuls : 2
- e. Nombre de bulletins blancs : 11
- f. Nombre de suffrages exprimés (= c – d – e) : 35
- g. Majorité absolue des suffrages exprimés (moitié +1) : 18

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BILLARD DE SAINT LAUMER Catherine	35	Trente-cinq

4.5.3. Proclamation de l'élection du quinzième membre du Bureau communautaire

Catherine BILLARD DE SAINT LAUMER a été proclamée quinzième membre et a été immédiatement installée.

4.6. Election du seizième membre du Bureau communautaire

4.6.1. Constitution du bureau de vote et de la table de dépouillement

Le Président de séance a présidé le bureau de vote.

Le Conseil communautaire a désigné 2 assesseurs : Sébastien BURETTE et Stéphane GRATTAROLY.

Le Conseil communautaire a désigné 4 scrutateurs : Amar AYEB, Sandrine LUCAS, Cédric MERLOT et ERIC ROSAY.

4.6.2. Premier tour de scrutin

La candidate est Anne RIESEN.

- a. Nombre de Conseillers communautaires en exercice : 50
- b. Nombre de Conseillers communautaires présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- c. Nombre de votants (enveloppes déposées dans l'urne) : 49
- d. Nombre de bulletins nuls : 0
- e. Nombre de bulletins blancs : 12
- f. Nombre de suffrages exprimés (= c – d – e) : 37
- g. Majorité absolue des suffrages exprimés (moitié +1) : 19

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
RIESEN Anne	37	Trente-sept

4.6.3. Proclamation de l'élection du seizième membre du Bureau communautaire

Anne RIESEN a été proclamée seizième membre et a été immédiatement installée.

4.7. Election du dix-septième membre du Bureau communautaire

4.7.1. Constitution du bureau de vote et de la table de dépouillement

Le Président de séance a présidé le bureau de vote.

Le Conseil communautaire a désigné 2 assesseurs : Sébastien BURETTE et Stéphane GRATTAROLY.

Le Conseil communautaire a désigné 4 scrutateurs : Amar AYEB, Sandrine LUCAS, Cédric MERLOT et Anne RIESEN.

4.7.2. Premier tour de scrutin

Les candidats sont Olivier CARRILLAT, Cyrille PICCOT-CREZOLLET et Isabelle ROSSAT-MIGNOD.

- a. Nombre de Conseillers communautaires en exercice : 50
- b. Nombre de Conseillers communautaires présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- c. Nombre de votants (enveloppes déposées dans l'urne) : 49
- d. Nombre de bulletins nuls : 0
- e. Nombre de bulletins blancs : 4
- f. Nombre de suffrages exprimés (= c – d – e) : 45
- g. Majorité absolue des suffrages exprimés (moitié +1) : 23

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
CARRILLAT Olivier	28	Vingt-huit
PICCOT-CREZOLLET Cyrille	12	Douze
ROSSAT-MIGNOD Isabelle	5	Cinq

4.7.3. Proclamation de l'élection du dix-septième membre du Bureau communautaire

Olivier CARRILLAT a été proclamé dix-septième membre et a été immédiatement installé.

4.8. Election du dix-huitième membre du Bureau communautaire

4.8.1. Constitution du bureau de vote et de la table de dépouillement

Le Président de séance a présidé le bureau de vote.

Le Conseil communautaire a désigné 2 assesseurs : Sébastien BURETTE et Stéphane GRATTAROLY.

Le Conseil communautaire a désigné 4 scrutateurs : Amar AYEB, Elisabeth DEAL, Cédric MERLOT et Anne RIESEN.

4.8.2. Premier tour de scrutin

La candidate est Sandrine LUCAS.

- a. Nombre de Conseillers communautaires en exercice : 50
- b. Nombre de Conseillers communautaires présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- c. Nombre de votants (enveloppes déposées dans l'urne) : 49
- d. Nombre de bulletins nuls : 0
- e. Nombre de bulletins blancs : 9
- f. Nombre de suffrages exprimés (= c – d – e) : 40
- g. Majorité absolue des suffrages exprimés (moitié +1) : 21

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
LUCAS Sandrine	40	Quarante

4.8.3. Proclamation de l'élection du dix-huitième membre du Bureau communautaire

Sandrine LUCAS a été proclamée dix-huitième membre et a été immédiatement installée.

4.9. Election du dix-neuvième membre du Bureau communautaire

Guy GERDIL-MARGUERON, Véronique LECAUCHOIS et Christophe SIFFERLIN ont définitivement quitté la séance.

4.9.1. Constitution du bureau de vote et de la table de dépouillement

Le Président de séance a présidé le bureau de vote.

Le Conseil communautaire a désigné 2 assesseurs : Sébastien BURETTE et Stéphane GRATTAROLY.

Le Conseil communautaire a désigné 4 scrutateurs : Amar AYEB, Sandrine LUCAS, Cédric MERLOT et Anne RIESEN.

4.9.2. Premier tour de scrutin

Le candidat est Benoît PERREARD.

- a. Nombre de Conseillers communautaires en exercice : 50
- b. Nombre de Conseillers communautaires présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- c. Nombre de votants (enveloppes déposées dans l'urne) : 46
- d. Nombre de bulletins nuls : 0
- e. Nombre de bulletins blancs : 10
- f. Nombre de suffrages exprimés (= c – d – e) : 36
- g. Majorité absolue des suffrages exprimés (moitié +1) : 19

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
PERREARD Benoît	36	Trente-six

4.9.3. Proclamation de l'élection du dix-neuvième membre du Bureau communautaire

Benoît PERREARD a été proclamé dix-neuvième membre et a été immédiatement installé.

4.10. Election du vingtième membre du Bureau communautaire

Isabelle ROSSAT-MIGNOD a définitivement quitté la séance.

4.10.1. Constitution du bureau de vote et de la table de dépouillement

Le Président de séance a présidé le bureau de vote.

Le Conseil communautaire a désigné 2 assesseurs : Sébastien BURETTE et Stéphane GRATTAROLY.

Le Conseil communautaire a désigné 4 scrutateurs : Amar AYEB, Sandrine LUCAS, Cédric MERLOT et Anne RIESEN.

4.10.2. Premier tour de scrutin

Le candidat est David ZAMOFING.

- a. Nombre de Conseillers communautaires en exercice : 50
- b. Nombre de Conseillers communautaires présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- c. Nombre de votants (enveloppes déposées dans l'urne) : 45
- d. Nombre de bulletins nuls : 2
- e. Nombre de bulletins blancs : 8
- f. Nombre de suffrages exprimés (= c – d – e) : 35
- g. Majorité absolue des suffrages exprimés (moitié +1) : 18

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
ZAMOFING David	35	Trente-cinq

4.10.3. Proclamation de l'élection du vingtième membre du Bureau communautaire

David ZAMOFING a été proclamé vingtième membre et a été immédiatement installé.

4.11. Election du vingt-et-unième du Bureau communautaire

4.11.1. Constitution du bureau de vote et de la table de dépouillement

Le Président de séance a présidé le bureau de vote.

Le Conseil communautaire a désigné 2 assesseurs : Sébastien BURETTE et Stéphane GRATTAROLY.

Le Conseil communautaire a désigné 4 scrutateurs : Amar AYEB, Sandrine LUCAS, Cédric MERLOT et Anne RIESEN.

4.11.2. Premier tour de scrutin

Le candidat est Eric COLLOMB.

- a. Nombre de Conseillers communautaires en exercice : 50
- b. Nombre de Conseillers communautaires présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- c. Nombre de votants (enveloppes déposées dans l'urne) : 45
- d. Nombre de bulletins nuls : 2
- e. Nombre de bulletins blancs : 6

f. Nombre de suffrages exprimés (= c – d – e) : 37

g. Majorité absolue des suffrages exprimés (moitié +1) : 19

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
COLLOMB Eric	37	Trente-sept

4.11.3. Proclamation de l'élection du vingt-et-unième membre du Bureau communautaire

Eric COLLOMB a été proclamé vingt-et-unième membre et a été immédiatement installé.

4.12. Election du vingt-deuxième membre du Bureau communautaire

Joëlle LAVOREL a remis une procuration à Florent BENOIT et a définitivement quitté la séance.

4.12.1. Constitution du bureau de vote et de la table de dépouillement

Le Président de séance a présidé le bureau de vote.

Le Conseil communautaire a désigné 2 assesseurs : Sébastien BURETTE et Stéphane GRATTAROLY.

Le Conseil communautaire a désigné 4 scrutateurs : Amar AYEB, Sandrine LUCAS, Cédric MERLOT et Anne RIESEN.

4.12.2. Premier tour de scrutin

La candidate est Joëlle LAVOREL.

a. Nombre de Conseillers communautaires en exercice : 50

b. Nombre de Conseillers communautaires présents n'ayant pas pris part au vote : 0

c. Nombre de votants (enveloppes déposées dans l'urne) : 45

d. Nombre de bulletins nuls : 1

e. Nombre de bulletins blancs : 9

f. Nombre de suffrages exprimés (= c – d – e) : 35

g. Majorité absolue des suffrages exprimés (moitié +1) : 18

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
LAVOREL Joëlle	35	Trente-cinq

4.12.3. Proclamation de l'élection du vingt-deuxième membre du Bureau communautaire

Joëlle LAVOREL a été proclamée vingt-deuxième membre et a été immédiatement installée.

4.13. Election du vingt-troisième membre du Bureau communautaire

4.13.1. Constitution du bureau de vote et de la table de dépouillement

Le Président de séance a présidé le bureau de vote.

Le Conseil communautaire a désigné 2 assesseurs : Sébastien BURETTE et Stéphane GRATTAROLY.

Le Conseil communautaire a désigné 4 scrutateurs : Amar AYEB, Sandrine LUCAS, Cédric MERLOT et Anne RIESEN.

4.13.2. Premier tour de scrutin

La candidate est Brigitte GONDOUIN.

- a. Nombre de Conseillers communautaires en exercice : 50
- b. Nombre de Conseillers communautaires présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- c. Nombre de votants (enveloppes déposées dans l'urne) : 45
- d. Nombre de bulletins nuls : 0
- e. Nombre de bulletins blancs : 11
- f. Nombre de suffrages exprimés (= c – d – e) : 34
- g. Majorité absolue des suffrages exprimés (moitié +1) : 18

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
GONDOUIN Brigitte	34	Trente-quatre

4.13.3. Proclamation de l'élection du vingt-troisième membre du Bureau communautaire

Brigitte GONDOUIN a été proclamée vingt-troisième membre et a été immédiatement installée.

4.14. Election du vingt-quatrième membre du Bureau communautaire

4.14.1. Constitution du bureau de vote et de la table de dépouillement

Le Président de séance a présidé le bureau de vote.

Le Conseil communautaire a désigné 2 assesseurs : Sébastien BURETTE et Stéphane GRATTAROLY.

Le Conseil communautaire a désigné 4 scrutateurs : Amar AYEB, Sandrine LUCAS, Cédric MERLOT et Anne RIESEN.

4.14.2. Premier tour de scrutin

Le candidat est Nicolas DUPERRET.

- a. Nombre de Conseillers communautaires en exercice : 50
- b. Nombre de Conseillers communautaires présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- c. Nombre de votants (enveloppes déposées dans l'urne) : 45
- d. Nombre de bulletins nuls : 0
- e. Nombre de bulletins blancs : 10
- f. Nombre de suffrages exprimés (= c – d – e) : 35
- g. Majorité absolue des suffrages exprimés (moitié +1) : 18

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
DUPERRET Nicolas	35	Trente-cinq

4.14.3. Proclamation de l'élection du vingt-quatrième membre du Bureau communautaire

Nicolas DUPERRET a été proclamé vingt-quatrième membre et a été immédiatement installé.

4.15. Election du vingt-cinquième membre du Bureau communautaire

4.15.1. Constitution du bureau de vote et de la table de dépouillement

Le Président de séance a présidé le bureau de vote.

Le Conseil communautaire a désigné 2 assesseurs : Sébastien BURETTE et Stéphane GRATTAROLY.

Le Conseil communautaire a désigné 4 scrutateurs : Amar AYEB, Sandrine LUCAS, Cédric MERLOT et Anne RIESEN.

4.15.2. Premier tour de scrutin

Le candidat est Yann FOL.

- a. Nombre de Conseillers communautaires en exercice : 50
- b. Nombre de Conseillers communautaires présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- c. Nombre de votants (enveloppes déposées dans l'urne) : 45
- d. Nombre de bulletins nuls : 0
- e. Nombre de bulletins blancs : 11
- f. Nombre de suffrages exprimés (= c – d – e) : 34
- g. Majorité absolue des suffrages exprimés (moitié +1) : 18

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
FOL Yann	34	Trente-quatre

4.15.3. Proclamation de l'élection du vingt-cinquième membre du Bureau communautaire

Yann FOL a été proclamé vingt-cinquième membre et a été immédiatement installé.

5. Observations et réclamations

Election de la première Vice-Présidente :

Les scrutateurs ont dénombré 49 émargements, 49 enveloppes déposées dans l'urne, 2 bulletins nuls et 8 bulletins blancs mais 40 voix pour Carole VINCENT, unique candidate. Après recomptage donnant le même résultat, le bureau de vote a considéré qu'1 enveloppe devait probablement contenir 2 bulletins pour Carole VINCENT. Il a décidé de retenir 39 bulletins pour Carole VINCENT.

Election du quinzième membre du Bureau communautaire :

La candidate initiale était Amalia MARTINEZ REAL mais le Président de séance (président du bureau de vote) a interrompu les opérations de vote lorsqu'il a été établi que la candidate n'avait pas la nationalité française.

Le Président de séance a lancé un nouveau scrutin après un nouvel appel à candidatures.

6. Proclamation des résultats

Sont proclamés en qualité de :

- Président : Florent BENOIT
- Première Vice-Présidente : Carole VINCENT
- Deuxième Vice-Président : Laurent MIVELLE
- Troisième Vice-Président : Alban MAGNIN
- Quatrième Vice-Président : Cédric MERLOT
- Cinquième Vice-Président : Marc GENOUD
- Sixième Vice-Président : Eric ROSAY
- Septième Vice-Présidente : Hélène ANSELME
- Huitième Vice-Présidente : Nathalie CORVAÏA
- Neuvième Vice-Présidente : Annick DUPRAZ
- Dixième Vice-Président : Michel MERMIN
- Onzième Vice-Président : Jean-Luc PECORINI
- Douzième Vice-Président : Stéphane GRATTAROLY

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions. Ils sont membres du Bureau communautaire, qui est complété par les membres suivants, lesquels ont déclaré accepter exercer leurs fonctions :

- Quatorzième membre : Stéphane CLAEYS
- Quinzième membre : Catherine BILLARD DE SAINT LAUMER
- Seizième membre : Anne RIESEN
- Dix-septième membre : Olivier CARRILLAT
- Dix-huitième membre : Sandrine LUCAS
- Dix-neuvième membre : Benoît PERREARD
- Vingtième membre : David ZAMOFING
- Vingt-et-unième membre : Eric COLLOMB
- Vingt-deuxième membre : Joëlle LAVOREL
- Vingt-troisième membre : Brigitte GONDOUIN
- Vingt-quatrième membre : Nicolas DUPERRET
- Vingt-cinquième membre : Yann FOL

Le présent procès-verbal dressé et clos le 31 mars 2026 à 02 heures 53 minutes, en un exemplaire, est signé par :

Le Président de la Communauté de Communes du Genevois :

Roland BENOIT



La doyenne d'âge du Conseil communautaire :

Fredérique GUILLET



Les secrétaires de séance :

Carole VINCENT



Christophe BONNAMOUR



Les assesseurs :

Stephane GRATTAROLI



Sebastien BURETTE



Eric ROSAY



Annexion de la feuille d'émargement de la séance.




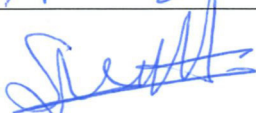

EMARGEMENT

Sont surlignés en gris les suppléants : n'émarger qu'en l'absence du titulaire et si celui-ci n'a pas remis de procuration à tout autre élu.

NOM	PRENOM	SIGNATURE	MANDATAIRE
ANSELME	Hélène		
ARHUERO	Christophe		
AYEB	Amar		
BENOIT	Florent		
BIGAND	Martine		
BILLARD DE SAINT LAUMER	Catherine		
BISLIMI	Minavere		
BONNAMOUR	Christophe		
BURETTE	Sébastien		
CARRILLAT	Olivier		
GONTHIER-GEORGES	Céliane		

EMARGEMENT

Sont surlignés en gris les suppléants : n'émarger qu'en l'absence du titulaire et si celui-ci n'a pas remis de procuration à tout autre élu.


NOM	PRENOM	SIGNATURE	MANDATAIRE
CLAEYS	Stéphane		
ROSAY	Thierry		
COLLOMB	Eric		
CORVAÏA	Nathalie		
COUTIN	Céline		
DEAL	Elisabeth		
DUPERRET	Nicolas		
ROULLET	Dominique		
DUPRAZ	Annick		
DUTOIT	Christian		
DUVAL	François		

Sont surlignés en gris les suppléants : n'émarger qu'en l'absence du titulaire et si celui-ci n'a pas remis de procuration à tout autre élu.

NOM	PRENOM	SIGNATURE	MANDATAIRE
ESTANISLAO	Emilie		
FOL	Yann		
MUHLEMATTER	Stéphanie		
FOTI	Laura		
GENOUD	Marc		
GERDIL-MARGUERON	Guy		
GONDOUIN	Brigitte		
GRATTAROLY	Stéphane		
GUILLET	Frédérique		
LASSALLÉ	Déborah		
LAVOREL	Joëlle		


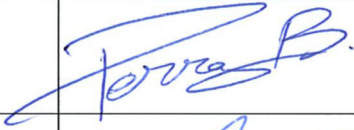







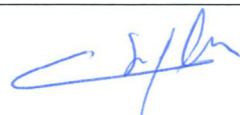
EMARGEMENT

Sont surlignés en gris les suppléants : n'émarger qu'en l'absence du titulaire et si celui-ci n'a pas remis de procuration à tout autre élu.

NOM	PRENOM	SIGNATURE	MANDATAIRE
DUPRAZ	Philippe		
LECAUCHOIS	Véronique		
LUCAS	Sandrine		
MAGNIN	Alban		
MARTINEZ REAL	Amalia		
MERLOT	Cédric		
MERMIN	Michel		
LAFOND	Rémi		
MICHALOT	Sandrine		
MIVELLE	Laurent		
NICOUD	Geneviève		

EMARGEMENT

Sont surlignés en gris les suppléants : n'émarger qu'en l'absence du titulaire et si celui-ci n'a pas remis de procuration à tout autre élu.

NOM	PRENOM	SIGNATURE	MANDATAIRE
PECORINI	Jean-Luc		
VERDONNET	Bruno		
PERREARD	Benoît		
PICCOT-CREZOLLET	Cyrille		
PISSARD	François-Etienne		
RIESEN	Anne		
ROSAY	Eric		
RIGAL	Olivier		
ROSSAT-MIGNOD	Isabelle		
SERVANT	Hugo	Procuration à C. Vincent	
SIFFERLIN	Christophe		



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LUNDI 30 MARS 2026 - 19h00

EMARGEMENT

Sont surlignés en gris les suppléants : n'émarger qu'en l'absence du titulaire et si celui-ci n'a pas remis de procuration à tout autre élu.

NOM	PRENOM	SIGNATURE	MANDATAIRE
SORRENTI	Alan		
VINCENT	Carole		
ZAMOFING	David		

Conseil Communautaire du

30.03.2026

Procuration de vote

Je, soussigné(e)

LAWRENCE JAILLÉ

Membre du Conseil communautaire de la Communauté de Communes
du Genevois,

Donne procuration à

FLORENT BENOIT

Membre du Conseil communautaire à l'effet de prendre toutes décisions
en mon nom.

Fait à Arches, le 30.03.2026

Signature



Conseil Communautaire du

- 30.03.2026 -

Procuration de vote

Je, soussigné(e)

M^r Hugo SERVANT

Membre du Conseil communautaire de la Communauté de Communes
du Genevois,

Donne procuration à

Canole VINCENT

Membre du Conseil communautaire à l'effet de prendre toutes décisions
en mon nom.

Fait à Collonges Saus, le 17.03.2026
Salève

Signature

